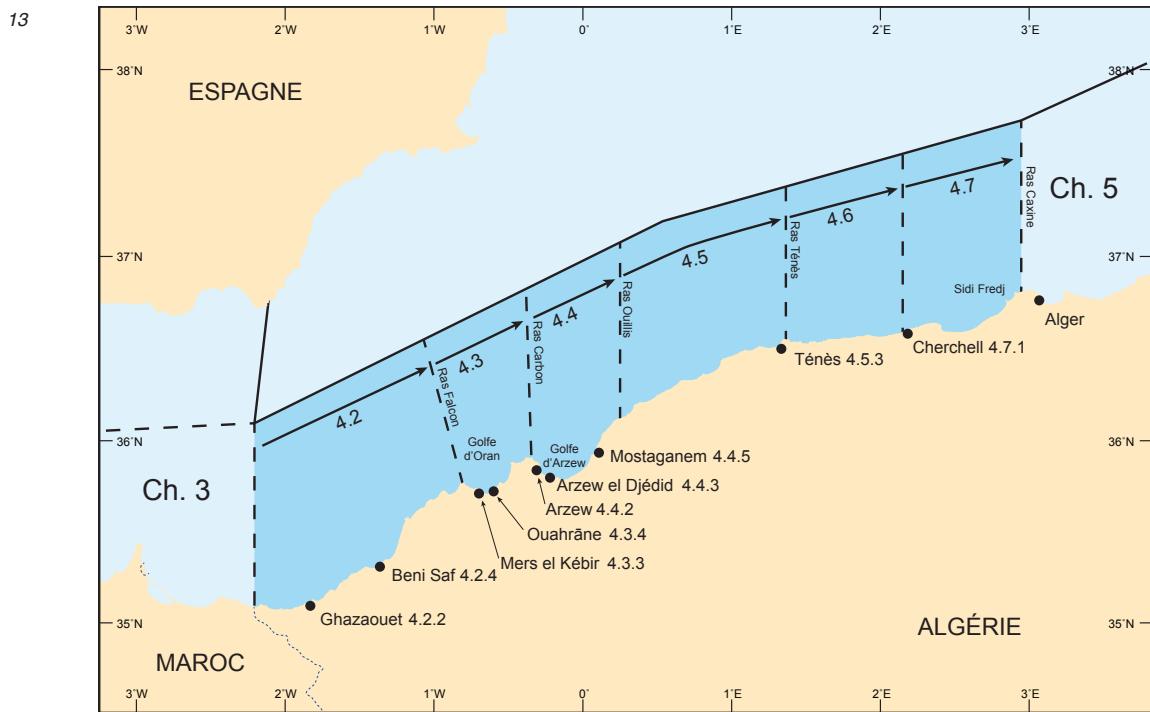


Chapitre 4

2607

CÔTE NORD DE L'AFRIQUE, DE LA FRONTIÈRE DU MAROC À ALGER



4.A. — Chapitre 4.

Renvoi	Échelle 1 :	Titre	Nº FR	Nº GB	Nº INT
CARTE FR					
§ 4.2.1. à § 4.2.3.	1 100 000 102 070	De Gibraltar aux îles Baléares. Des îles Zafarines à la Tafna.	7015 6011* V		303
§ 4.2.2.	10 000	Port de Nemours (Ghazaouet).	5873* V		
§ 4.2.3. à § 4.2.5.	100 750	De la Tafna au cap Sigale.	5940* V		
§ 4.2.3. et § 4.2.4.	10 000	Île Rachgoun - Embouchure de la Tafna.	5876* V		
§ 4.2.4.	10 000	Cartouche : 1 - Béni-Saf.			
§ 4.2.5.	10 000	Îles Habibas.	5886* V		
	10 000	Cartouche : 1 - Mersa Ali Bou Nouar.			
§ 4.2.5. à § 4.4.2.	100 500	D'Arzew au cap Figalo.	5948* V		
§ 4.3.1. à § 4.3.4.	35 000	Abords d'Oran.	5762* V		
§ 4.2.5.		Cartouche : 1 - Baie des Andalouses.			
§ 4.3.3. et § 4.3.4.	10 000	Ports d'Oran et de Mers-el-Kébir.	5763* V		
§ 4.3.5. et § 4.5.1.	100 000	Du cap Ferrat à la pointe Kef el Asfer.	5951* V		
§ 4.3.5. et § 4.4.4.	35 000	Abords d'Arzew.	5929* V		
§ 4.4.2. et § 4.4.3.	10 000	Port d'Arzew.	5678* V		
§ 4.4.4. et § 4.4.5.	10 000	Port de Mostaganem.	5696* V		
§ 4.5.1. à § 4.5.3.	99 530	De la Pointe Kef el Assfer au cap Ténès.	3234* V		
§ 4.5.3. à § 4.6.1.	10 000	Port de Ténès et mouillages dans l'Est de ce port.	5708* V		
§ 4.6.1.	10 000	Cartouche : 1 - Baie des Beni-Haouas - Mouillage de Sidi-Djilani.			
§ 4.5.3.	10 000	Cartouche : 2 - Port de Ténès.			
§ 4.6.1.	10 000	Cartouche : 3 - Baie et mouillage de Térarénia.			
§ 4.6.1.	10 000	Cartouche : 4 - Baie des Souhalias - Mouillage de Kef Doumia (Kef el Haouaci).			
§ 4.5.3. à § 4.7.1.	100 550	Partie comprise entre Cherchell et Ténès.	3202* V		
§ 4.7.1. à § 4.7.3.	100 720	D'Alger à Cherchell.	3030* V		
§ 4.7.2. et § 4.7.3.	10 000	Port de Tipaza et baie de Chenoua.	5699* V		
	10 000	Cartouche : 1 - Port de Cherchell.			
	10 000	Cartouche : 2 - Port de Tipaza et Baie de Chenoua.			

Renvoi	Échelle 1 :	Titre	N° FR	N° GB	N° INT
*V : système géodésique Voirol 1875. Des corrections sont nécessaires pour se rapporter au WGS 84.					
ENC GB					
§ 4.2.1. à § 4.2.3.	Côtier	Ras Tarf to Cap Tarsa.	GB302437		
§ 4.2.2.	Portuaire	Port de Ghazaouet.	GB50178C		
§ 4.2.3. à § 4.2.5.	Côtier	Mediterranean Sea - Algeria - Approches to Beni Saf.	GB300178		
§ 4.2.4.	Portuaire	Algeria - Port de Béni Saf.	GB50178B		
§ 4.3.1. à § 4.4.5.	Côtier	Approaches to Oran and Arzew and Mostaganem.	GB300822		
§ 4.3.3. et § 4.3.4.	Portuaire	Mediterranean Sea - Algeria - Oran and Mers-el-Kebir.	GB500812		
§ 4.4.2. et § 4.4.3.	Portuaire	Port of Arzew.	GB500838		
§ 4.4.4. et § 4.4.5.	Portuaire	Mediterranean Sea - Ports in Algeria - Port de Mostaganem.	GB50178E		
§ 4.5.3. et § 4.7.2.		Île Guelta to Cherchell.	GB301909		
§ 4.5.3.	Portuaire	Mediterranean Sea - Algeria - Port de Tenes.	GB50178D		
§ 4.7.2. et § 4.7.3.	Côtier	Ras el Amouch to Bejaia.	GB301910		

4.B. — Cartes et ENC du chapitre 4.

01 4.1. Généralités

01 4.1.1. Environnement

- 07 La côte est généralement haute avec des caps bordés pour la plupart par des falaises à pic. Des vallées d'oueds forment des coupures bien visibles dans les terres hautes, dominées par des montagnes qui ne sont coupées que par les plaines entourant le golfe d'Arzew.
- 13 Les principaux ports sont :
 - le port militaire de Mers-el-Kébir (§ 4.3.3.) ;
 - le port de commerce de Ouahrâne (Oran) [§ 4.3.4.] ;
 - les ports pétroliers et méthaniers de Arzew (§ 4.4.2.) et Arzew el Djédid (Bethioua) [§ 4.4.3.].
- 19 Les ports de commerce de Ghazaouet (Nemours) [§ 4.2.2.], Beni Saf (§ 4.2.4.), Mostaganem (§ 4.4.5.), Ténès (§ 4.5.3.) et Cherchell (§ 4.7.1.) sont de moindre importance. De nombreux ports de pêche et de plaisance jalonnent également la côte.

01 4.1.1.1. Îles, bancs et dangers au large

- 07 La navigation au large doit être menée avec prudence et à bonne distance des îles, hauts-fonds et bancs suivants :
 - à 1,2 M au NNW du cap d'Acra, l'île Rachgoun, qui porte un phare (§ 4.2.3.3.) et est bordée de roches ;
 - à environ 18 M à l'WNW de Ras Figalo (Borj Bouabeb), le **banc de l'Alidade** ($35^{\circ} 44' N - 001^{\circ} 31' W$) couvert de 44 m d'eau qui porte une épave de 15 m de hauteur (signalée en 2016) ;
 - entre Ras Figalo et Ras Falcon, les îles Habibas (§ 4.2.5.2.) et l'île Plane (§ 4.2.5.3.) qui sont incluses dans des Aires Marines Protégées ;
 - du **haut-fond d'Aïn-el-Turk** (§ 4.3.2.) et du **banc de Corail** (§ 4.3.4.5.) situés dans le golfe d'Oran ;
 - de l'**îlot Tokikt Indich** (§ 4.6.2.1.), situé à 1,45 M au NNW de Kef el Arer (cap Larès).

01 4.1.1.2. Route côtière

- 07 AVERTISSEMENT. — Les cartes couvrant la zone sont majoritairement anciennes. Le navigateur doit faire preuve de prudence lorsqu'il utilise les informations qu'elles contiennent. Bien prendre en compte l'ancienneté des levés hydrographiques. De plus, l'urbanisation peut avoir considérablement modifié l'apparence visuelle de la côte.
- 13 Une veille attentive doit être menée compte tenu d'une activité de pêche importante et la présence de nombreuses fermes marines balisées et de filets à thon. Ces derniers peuvent s'étendre jusqu'à 7 M au large.
- 19 Pour une navigation aux abords des îles, il est prudent de naviguer à bonne distance de celles-ci car elles sont souvent entourées de roches et de hauts-fonds.
- 25 MOUILLAGE. — Exposée aux vents dominants, cette côte fournit peu d'abris en dehors des ports qui ne sont fréquentés que par les pratiques des lieux. Presque partout, les profondeurs sont grandes près de la terre. En été et par beau temps, on peut trouver des mouillages dans les baies ou pour les navires de faible tonnage à proximité des ports de Ghazaouet (§ 4.2.2.) et de Beni Saf (§ 4.2.4.).

01 4.1.1.3. Courants

07 Voir le sous-paragraphe [1.3.2.3.](#).

13 Le courant porte généralement à l'ENE à une vitesse inférieure à 1 nœud, se renforçant à proximité des caps. Il peut atteindre jusqu'à 2,5 nœuds après une période prolongée de vent d'Ouest. À l'inverse, un courant contraire généré par des vents d'Est peut annuler ce courant général.

19 Au SSW de Ras Figalo ([§ 4.2.5.1.](#)), un contre-courant littoral d'intensité modérée s'étend généralement vers le SW ou à l'WSW

01 4.1.1.4. Anomalies magnétiques

07 Des anomalies magnétiques ont fréquemment été observées près de la côte, notamment dans le golfe d'Oran.

01 4.1.2. Atterrissage

07 AMERS. — Les amers au-delà des ports sont rares mais le relief de l'arrière-pays comporte plusieurs sommets distinctifs décrits dans les paragraphes descriptifs. **Djebel Mouzaia** (36° 22,6' N — 002° 42,6' E), haut de 1 603 m, est particulièrement remarquable quand il est vu au SW.

13 FEUX. — Les feux d'atterrissage sont les suivants :

19 De la frontière du Maroc à Ras Falcon :

- le **feu principal du port de Ghazaouet** (35° 05,9' N — 001° 52,4' W) ;
- le **phare de l'île Rachgoun** (35° 19,4' N — 001° 28,8' W) ;
- le **phare de l'île Habibas** (35° 43,2' N — 001° 08,0' W).

25 De Ras Falcon à Ras Kramis :

- le **phare de Ras Falcon** (35° 46,3' N — 000° 48,0' W) ;
- le **phare de Ras Aiguille** (35° 52,5' N — 000° 29,3' W) ;
- le **phare de l'îlot d'Arzew** (35° 52,4' N — 000° 17,4' W) ;
- le **phare de Ras Ouillis** ou cap Ivi (36° 06,8' N — 000° 13,6' E).

31 De Ras Kramis au-delà de Ras Ouillis :

- le **phare de Nadji**, à proximité de l'îlot Colombi, (36° 26,6' N — 000° 56,3' E) ;
- le **phare de Ras Ténès** (36° 33,0' N — 001° 20,4' E) ;
- le **phare Fort Joinville**, à Cherchell (36° 36,7' N — 002° 11,3' E) ;
- le **feu aéronautique de Chréa** (36° 25,0' N — 002° 52,2' E), allumé occasionnellement ;
- le **phare de Ras Caxine** (36° 48,9' N — 002° 57,2' E).

01 4.1.3. Météorologie

07 Se reporter au chapitre [1.2](#).

01 4.1.4. Sémaphores, vigies et stations de signaux

Station	Renvoi	Position	Localisation, observations
Ghazaouet	§ 4.2.2.	35° 06,1' N — 001° 52,3' W	Station au phare.
Ouahrâne (Oran)	§ 4.3.4.	35° 43,1' N — 000° 37,5' W	Signaux de trafic.

4.1.4. — *Stations de signaux.*

01 4.1.5. Zones réglementées**01 4.1.5.1. Aires Marines Protégées (AMP)**

07 L'Algérie a mis en place un cadre législatif et institutionnel pour la gestion et la protection des zones côtières, à travers la *loi n° 03-10 du 19 juillet 2003, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable* et la *loi n° 02-02 du 5 février 2002, relative à la protection et à la valorisation du littoral*. Cette dernière énonce les grands principes et les principales dispositions en matière d'occupation de l'espace et d'utilisation des ressources naturelles du littoral.

- 13 La loi n° 11-02 du 17 février 2011, relative aux aires protégées, dite également « loi des aires protégées » définit et précise les modalités de classement et les instruments de protection et de gestion des aires protégées.
- 19 Les activités dans les zones suivantes sont réglementées :
- l'AMP des îles Habibas (§ 4.2.5.2.) est une zone de 2 M de large et de 5 M de long. Elle constitue une réserve naturelle marine selon le décret exécutif n° 03-147 du 29 mars 2003 ;
 - l'AMCP (Aire Marine Côtière Protégée) du cap Lindlès, ou cap Lindless, intègre dans son périmètre l'île Plane ou île Paloma (§ 4.2.5.3.). Cette zone de 2,5 M de large et 5 M de long constitue une réserve de gestion des habitats et des espèces par décision de la wilaya d'Oran du 17 septembre 2018.
- 25 Il est conseillé de contacter les autorités locales pour connaître la réglementation en vigueur dans les AMP algériennes.

01 **4.1.5.2. Zones de pêche**

- 07 La loi n° 01-11 du 3 juillet 2001, fixe le régime juridique général régissant l'exercice de la pêche et de l'aquaculture en Algérie.
- 13 MADRAGUES. — La présence de madragues est à noter à proximité de Ras Lindlès (§ 4.2.5.3.) et dans les golfes d'Oran (§ 4.3.1.) et d'Arzew (§ 4.4.1.). Le balisage des madragues est décrit au sous-paragraphe 1.5.6.
- 19 FERMES MARINES. — Des fermes aquacoles qui concentrent plusieurs cages flottantes, pour le développement de l'élevage de poissons en eau de mer et d'alevins, sont disposées tout au long du trait de côte. Il convient de prendre un large tour.

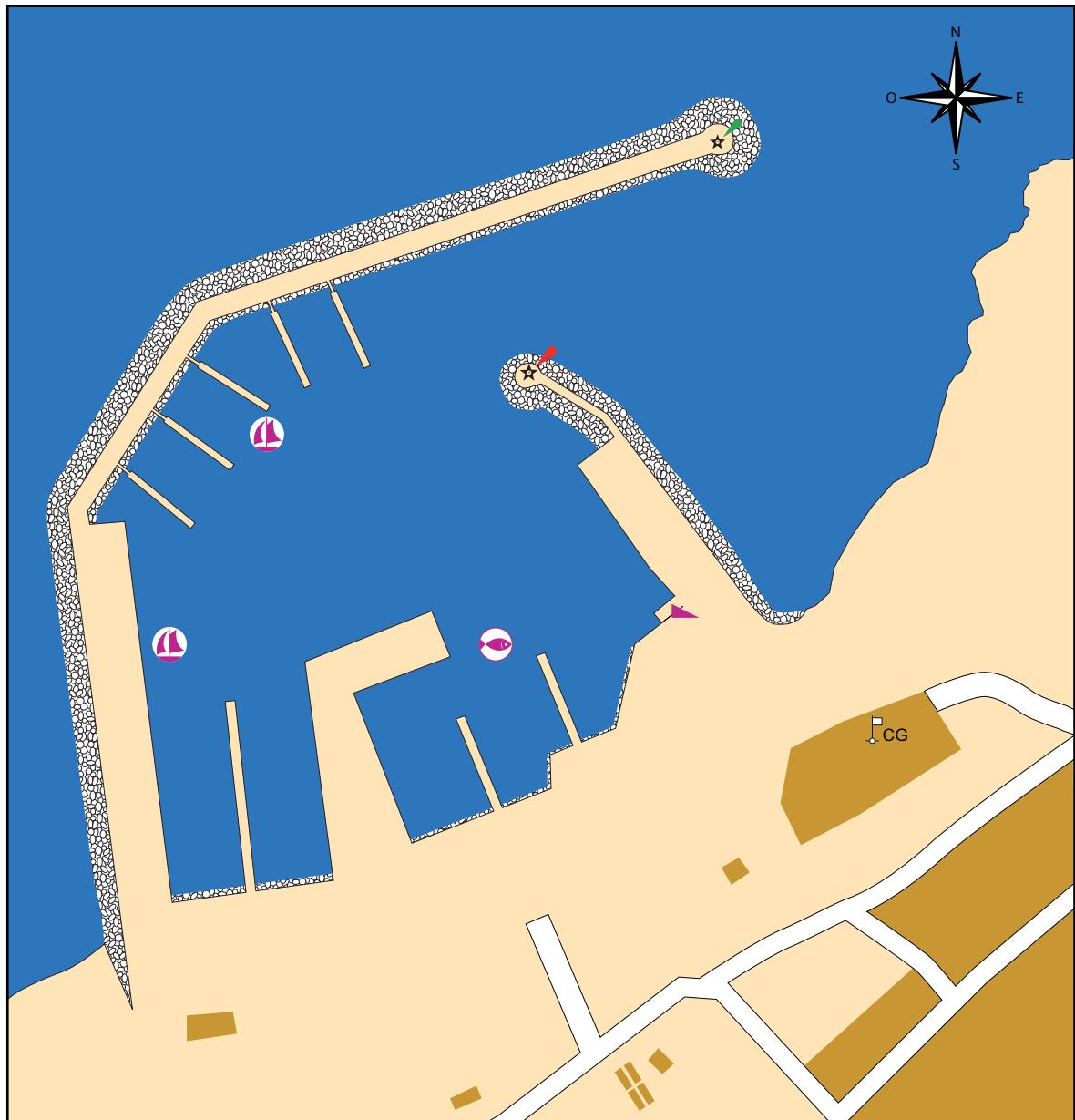
01 4.2. De la frontière du Maroc à Ras Falcon

01 4.2.1. De l'oued Kiss à Ghazaouet

01 4.2.1.1. De l'embouchure de l'oued Kiss au-delà de Kef Bou Madane

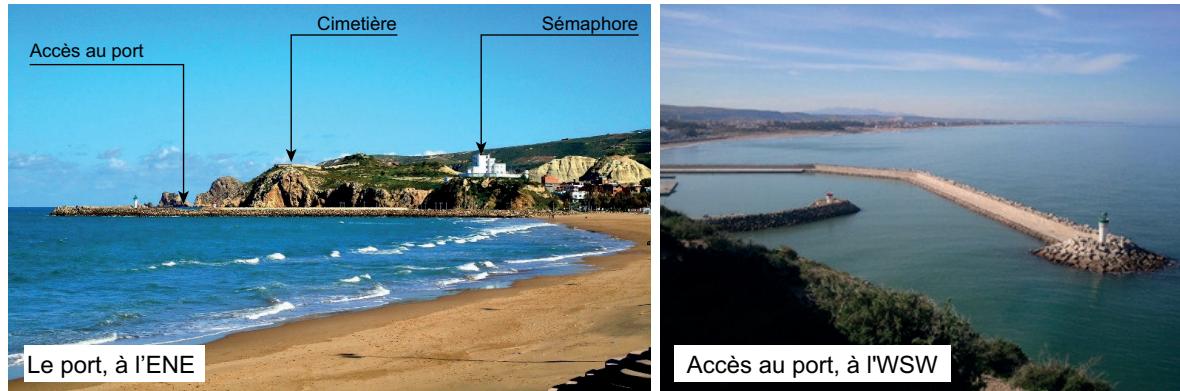
- 07 Quand on vient de l'Ouest, la coupure formée par l'embouchure de l'**oued Kiss** ($35^{\circ} 05,1' N - 002^{\circ} 12,7' W$), qui marque la frontière entre le Maroc et l'Algérie, est très visible. À 0,5 M à l'Est, la ville de **Marsa Ben M'hidi (Le Kiss)** est prolongée au NE par le **port de pêche et de plaisance de Marsa Ben M'hidi** ($35^{\circ} 05,3' N - 002^{\circ} 11,7' W$). Le minaret de couleur ocre au centre de la ville peut être masqué par les nombreux immeubles qui l'entourent.
- 13 Ce port est dominé en son Sud par la tour blanche d'un sémaphore qui se distingue à bonne distance. L'accès du port, ouvert à l'Est entre la côte et les deux digues de protection équipées de feux de musoir, est sujet à l'ensablement. Le port a vocation à accroître la production des ressources halieutiques et le développement touristique de la région.
- 19 Avec une superficie totale de 3,9 hectares et une longueur linéaire de quais de 817 mètres, sa capacité d'accueil est de 194 embarcations de pêche et 124 navires de plaisance.

25



4.2.1.1.A. — Plan du port de Marsa Ben M'hidi (2025).

31



4.2.1.1.B. — Port de Marsa Ben M'hidi et ses abords (2022).

37 À 2 M à l'ENE du minaret, **Ras el Ouareye** ou **cap Milonia**, extrémité Nord d'un massif montagneux, est bien saillant entre deux grandes plages. À environ 0,6 M au Sud du cap, se distingue un sémaphore sur le **sommet el Kobha**, à 212 m d'altitude.

43 **Kef Bou Madane** est une pointe rocheuse à 1,8 M à l'ESE de Ras el Ouareye. Elle porte sur son côté Est les ruines d'anciennes installations de chargement de minerai dont une partie est partiellement immérsee.

01 4.2.1.2. De Kef Bou Madane aux abords Ouest de Ghazaouet

07 À 4,8 M à l'ESE de Kef Bou Madane, **Ras Kela** ($35^{\circ} 04,7' N - 002^{\circ} 01,3' W$) est un cap abrupt et noir dominé par une hauteur de 125 m. À 1,3 M à l'WNW de ce cap, prendre un large tour pour parer l'épave de brassage inconnu ($35^{\circ} 04,8' N - 002^{\circ} 01,2' W$).

13 Plusieurs sommets se distinguent sur l'arrière-plan. Entre Ras Kela et l'**oued Kouarda**, **Mersa Ouled Ben Ayed** forme une petite baie au fond de laquelle se distingue le minaret d'une mosquée. Sur la rive Est de l'oued, une usine de dessalement ($35^{\circ} 04,2' N - 002^{\circ} 00,1' W$) et ses pylônes sont visibles. Un émissaire s'étend jusqu'à 0,5 M au NNE.

19 À 3,5 M à l'Est, **Kef Riba** ($35^{\circ} 05,0' N - 001^{\circ} 56,3' W$), est une pointe dominée à environ 1,1 M au SE par le **sommet El Farss** (305 m). Elle est avoisinée de rochers et de hauts-fonds.

25 Entre Kef Riba et le port de Ghazaouet, situé 3,6 M à l'ENE, la côte est élevée et abrupte.

01 4.2.2. Port de Ghazaouet (Nemours) et ses abords

01 4.2.2.1. Généralités

07 Le **port de Ghazaouet**, autrefois connu sous le nom de **port de Nemours** ($35^{\circ} 06,3' N - 001^{\circ} 52,2' W$), est un port de commerce et de pêche qui joue un rôle économique important pour les régions adjacentes.

13 Le port est situé à équidistance et à 3,6 M de la pointe Riba, à l'WSW, et de Ras Tarsa, à l'ENE.

01 4.2.2.2. Atterrissage

07 Ras Tarsa ($35^{\circ} 08,0' N - 001^{\circ} 48,3' W$) est saillant et facile à identifier au radar.

13 De jour, les premiers sommets qui apparaissent sont ceux de **djebel Fillaoussene (djebel Filhausen)** [$35^{\circ} 00' N - 001^{\circ} 41' W$], haut de 1 136 m, et celui du **djebel Tadjera** ($35^{\circ} 08' N - 001^{\circ} 40' W$), à 861 m, situé à 7,4 M au NNE. Dans le port, les hauts silos blancs du môle de Tlemcen ($35^{\circ} 06,1' N - 001^{\circ} 51,9' W$) se distinguent à bonne distance.

19 De nuit, on vient reconnaître le **phare de Ghazaouet** ($35^{\circ} 05,9' N - 001^{\circ} 52,4' W$), tour haute de 15 m surmontant un bâtiment rectangulaire, situé sur la côte Sud de l'entrée du port. À environ 0,3 M au Nord du phare, **Les deux Frères** ($35^{\circ} 06,2' N - 001^{\circ} 52,3' W$), est une roche qui se distingue facilement de nuit grâce son feu vert porté au sommet d'une balise.

25 AVERTISSEMENT. — Venant du Nord, prendre un large tour de l'épave de brassage inconnu, supposée couverte de plus de 20 m d'eau ($35^{\circ} 09,9' N - 001^{\circ} 53,5' W$) et venant du NE, de l'épave couverte de 33 m d'eau, située à 1,2 m au NE de l'entrée du port.

01 4.2.2.3. Mouillage

07 *Les navires peuvent mouiller au Nord de la digue par des profondeurs de plus de 18 m, sur un fond de sable ou de vase. Par mauvais temps, ce mouillage trop exposé n'est pas recommandé.*

13 Il est prudent de mouiller à bonne distance de l'épave précitée, celle-ci présente un risque de croche.

01 4.2.2.4. Pilotage

07 OBLIGATION DE PILOTAGE. — Le pilotage est obligatoire et normalement assuré du samedi au jeudi, entre 6 heures et 20 heures.

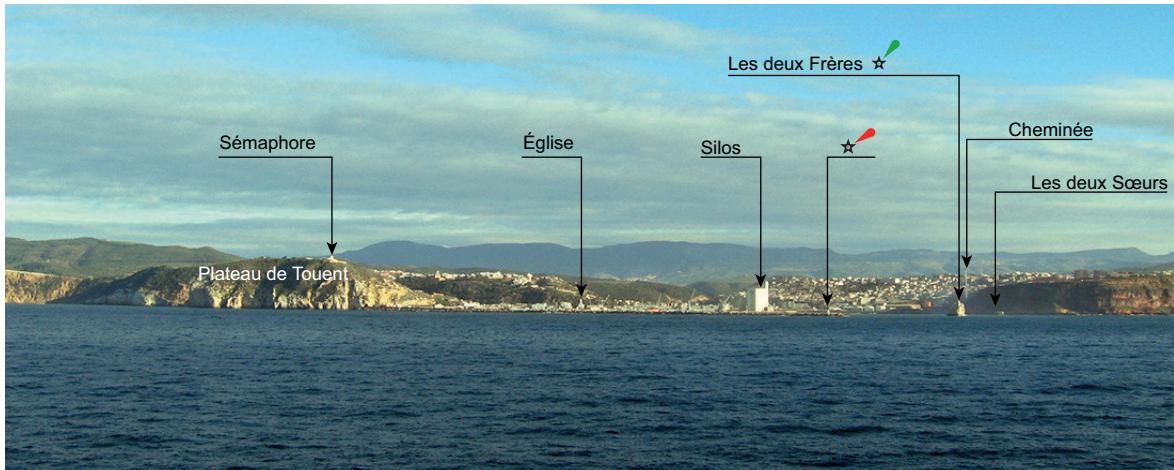
13 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES. — Avec un préavis suffisant, le pilotage peut être assuré de nuit ainsi que les vendredis et jours fériés. Les navires en attente de pilote doivent maintenir une veille radio VHF sur le canal 16.

- 19 EMBARQUEMENT DU PILOTE. — Le pilote embarque à l'extérieur du port. Il est recommandé d'attendre les instructions avant de s'approcher du port.
- 25 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES. — Par très mauvais temps, le pilote reste sur la jetée pour conseiller le navire et embarque à l'intérieur du port.
- 31 Pour les navires d'une longueur supérieure ou égale à 120 m, un 2^{ème} remorqueur est systématiquement affecté.
- 37 Consulter l'ouvrage de *radiosignaux 93, Radiocommunications portuaires et Systèmes de comptes rendus*.

01 4.2.2.5. Accès

- 07 Le port est protégé au Nord par une digue d'environ 1 200 m enracinée au pied du **plateau de Touent** ($35^{\circ} 06,4' N - 001^{\circ} 51,2' W$) dominant et abritant le port des vents d'Est. Le feu de musoir est visible à bonne distance.
- 13 L'entrée du port, orientée à l'Est, s'ouvre sur environ 180 m. La passe se situe entre la digue, au NNE, et un haut-fond rocheux s'étendant du rivage jusqu'à environ 400 m au Nord. Son extrémité est couverte de 7 m d'eau et on y reconnaît :
- au Nord, les deux Frères ;
 - au Sud, les **deux Sœurs**, qui sont des rochers de 6 et 3,5 m.
- 19 Le bassin Ouest s'ouvre sur 150 m entre la digue et le môle de Tlemcen dont les épis sont équipés de feux de musoir. Une bouée latérale tribord marque la limite de l'engrassement de l'avant-port, à l'WNW du môle de Tlemcen. Les profondeurs sont moindres entre cette bouée et l'extrémité Nord du môle.
- 25 Le bassin Est, s'ouvre entre le môle d'Alger, au Nord et le môle de Djinet, au Sud.
- 31 Le port de pêche est situé au fond du bassin portuaire, entre l'extrémité Est du môle d'Alger et le môle de Batna, au Sud.
- 37 AMERS. — Les amers qui se distinguent autour du port sont :
 - sur le plateau de Touent, le sémaphore ($35^{\circ} 06,4' N - 001^{\circ} 51,3' W$) ;
 - les hauts silos blancs du môle de Tlemcen ($35^{\circ} 06,1' N - 001^{\circ} 51,9' W$) ;
 - une cheminée ($35^{\circ} 05,9' N - 001^{\circ} 52,1' W$) ;
 - le clocher de l'**église de Ghazaouet** ($35^{\circ} 06,1' N - 001^{\circ} 51,5' W$) et un minaret ocre, situé 230 m au SW.

43



4.2.2.5. — Port de Ghazaouet et amers, au SSE (2007).

01 4.2.2.6. Données portuaires

Caractéristiques nautiques	
Météorologie locale	Ressac dans le port par fort vent d'Ouest.
Marée et courants	Par vent d'Ouest : niveau de l'eau dans le port s'élevant, inversement par vent d'Est. Variation jusqu'à + ou - 0,4 m.
Station de signaux	Station au phare.

Installations portuaires	
Remorquage	2 remorqueurs de 1 700 ch. 2 canots d'amarrage (73 et 127 cv)
Infrastructures	Voir tableau 4.2.2.6.B. Bassins avec 5 môle pour 10 quais (1679 ml) et 1 darse pour navires de pêche. Terre-plein de 23 hectares, en partie couvert.
Outilage	2 grues portiques (63 et 64 t). 3 grues mobiles (30, 50 et 120 t). Nombreux chariots élévateurs jusqu'à 32 t. 2 tracteurs RoRo (35 et 45 t). 2 trémies (16 m³).
Réparations	Petites réparations. Cale de halage pour navires de pêche. Mise à disposition d'un plongeur possible.
Ravitaillement	Eau : par bouches, camions ou barges, en rade. Carburant : en petite quantité, par citerne de rade ou en fûts. Vivres.
Contrôle sanitaire	Contrôle sanitaire possible et délivrance de certificat d'exemption.
Organisation	
Administration	Entreprise Portuaire de Ghazahoui. B.P 217, route du phare, Ghazaouet. Wilaya de Tlemcen, Algérie. Tél. : +213.43.46.98.17, mél. : contact@portdeghazaouet.com .
Services	Bureaux de la police des frontières sur le môle de Tlemcen. Capitainerie : Sud du môle de Constantine.
Communications	TERRESTRE : - routes vers Tlemcen, Oran, Oujda. Liaison à l'autoroute Est-Ouest (en cours de réalisation : 2025). - port relié au réseau ferré national (SNTF) par la voie Maghnia-Ghazaouet. MARITIME : - trafic de marchandise : liaisons régulières avec Tanger Med, Casablanca, Marseille, Barcelone, Valence, Gandia, Castellon. - transport de passagers et fret : Almería. AÉRIENNES : aéroport le plus proche à Zenata, à environ 100 km au SE du port. Aéroport de Ouahrāne (Oran) à environ 125 km à l'ENE.
Ville	34 000 habitants (2008). Hôpital.

4.2.2.6.A. — Port de Ghazaouet.

13	Désignation des quais	Longueur annoncée par le port (m)	Longueur navire admis (m)	TE navire admis (m)	Observations
BASSIN EST (SKIKDA).					
Môle d'Alger.					
Quai 01 (postes 1-2-3).	300	150	6		Cargaisons dangereuses.
Darse de pêche.					
	285	-	6,5		Cale de halage.
Môle de Batna.					
Quai 02 (postes 4-5).	151	140	7,2		Navires à passagers.
Quai 03 (poste 6).	90	70	7		Navires rouliers, navires à passagers.
Môle de Constantine.					
Quai 04 (poste 7).	93	Engins de servitude.			
Quai 05 (poste 8).	7,2				
Quai 06 (poste 9).	7,2				
Quai 07 (poste 10).	101	-	7,2		
Môle de Djane.					
Quai 08 (postes 11-12-13).	300	180	7,5		

Désignation des quais	Longueur annoncée par le port (m)	Longueur navire admis (m)	TE navire admis (m)	Observations
Face Nord du môle.	-	-	-	Réservée aux forces navales algériennes.
BASSIN OUEST (MACHREK). Môle de Tlemcen.				
Quai 09 (poste 14).	120	107	9	Navires rouliers.
Quai 10 (postes 15-16-17).	289	187	9,7	Céréaliers, silos et 2 portiques avec capacité de 30 000 t.

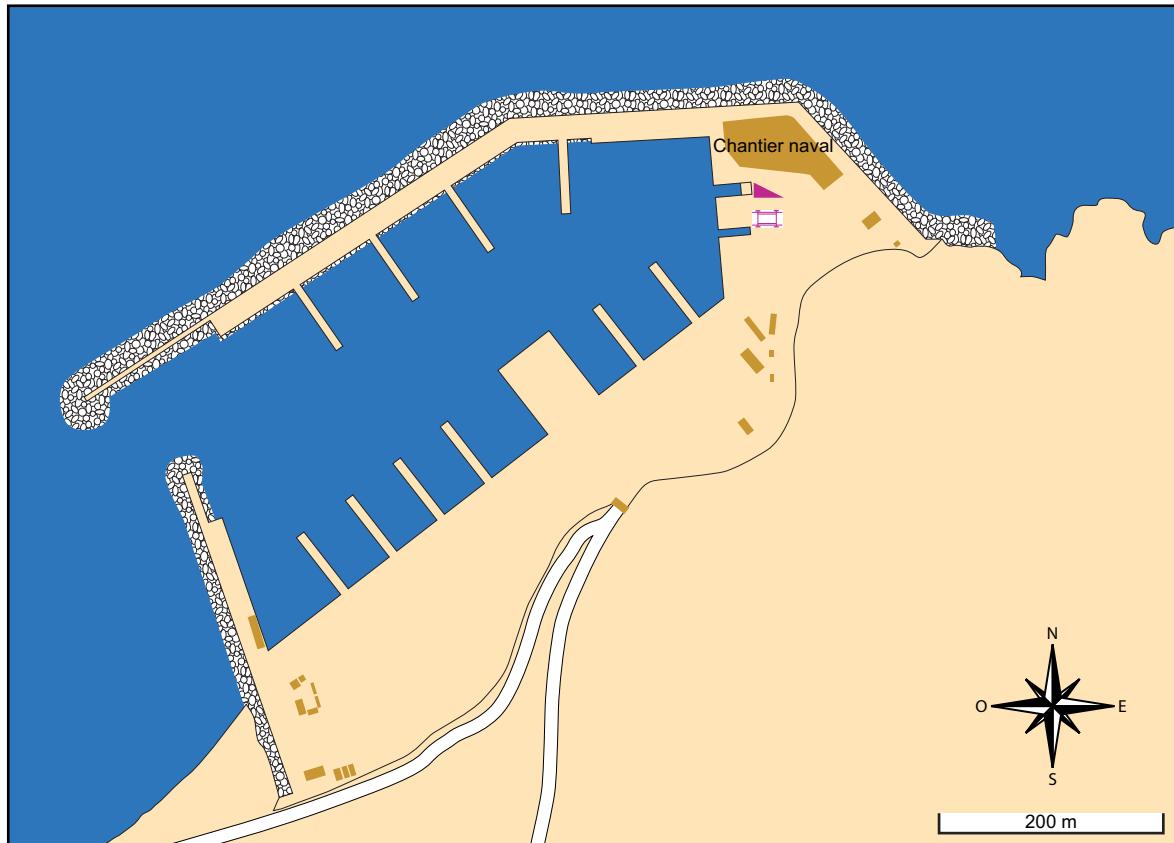
4.2.2.6.B. — Données portuaires du port de Ghazaouet.

01 4.2.3. Entre Ghazaouet et Beni Saf

01 4.2.3.1. De l'Est de Ghazaouet au-delà de la baie de Honaïne

- 07 À 3,4 M au NE de Ghazaouet, **Ras Tarsa ou cap Tarsa** ($35^{\circ} 08,0' N - 001^{\circ} 48,3' W$) est un cap rocheux et accore, d'une teinte blanchâtre. À 0,6 M au SW, une pointe d'aspect semblable fait saillie vers le NNW.
- 13 À 1,2 M à l'ESE de Ras Tarsa, **Kef Lalla Setti ou pointe Lalla Setti**, sépare deux anses abritées contre les vents d'Ouest. Dans l'anse à l'Est, le minaret de la mosquée dans la ville de **Sidna Youchaâ** ($35^{\circ} 07,1' N - 001^{\circ} 46,8' W$), se distingue depuis le large.
- 19 PORT DE SIDNA YOUCHEÂ. — Le port de Sidna Youchaâ est abrité au Nord par une digue principale. La passe, axée au NE, s'ouvre sur environ 60 m entre la digue principale et la jetée secondaire. D'une capacité de 295 embarcations de pêche, le port dispose de deux chantiers de construction et de réparation navale. Un portique élévateur de bateaux d'une capacité de 250 tonnes et une rampe de hissage (44 m de long et 12 m de large) complètent ses infrastructures.

25



4.2.3.1.A. — Plan du port de pêche de Sidna Youchaâ (2025).